

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 31 (1936)
Heft: 6-7

Artikel: Trousseaux gruériens d'autrefois
Autor: Daniëls, Th.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Trousseaux gruériens d'autrefois

Dans un coffre de « bois dur » ou de sapin, le trousseau des filles à marier, tissé de laine ou de lin, teint de couleurs solides et fraîches, s'empilait et s'inventoriait sous la plume grinçante du notaire, afin que l'époux reconnût cet apport coquet et le garantît — l'assignât — sur un quelconque de ses biens : terre, bois, bétail ou maison.

C'est ainsi que, pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, en dépouillant les nombreux registres de chaque notaire pour chaque localité, on suit la transformation des cotillons et des corsages, des coiffes et des cols. Avec un retard plus ou moins grand, la mode française façonne la nôtre, en sculpte les grandes lignes, et triomphé finalement des détails les plus tenaces.

Entre 1624 et 1635, le costume des femmes se composait principalement de deux robes d'égale importance: celle de dessous, appelée *jupe* — ayant le corsage « ouvert très bas, et lacé ou agrafé sur le devant » et le cotillon « tombant droit, plutôt étroit que large » — et la robe de dessus, appelée *robe*, plus ample, qui ressemblait à « un manteau ajusté, largement ouvert » sur le devant, pour laisser voir la *jupe*, et dont les « larges manches, fendues dans leur longueur, étaient contenues en bas par des manchettes ».

Dans une tenue plus simple, la *robe* était remplacée par une casaque à basques ou *jupon*, qui prit plus tard le nom de « veste ». Ainsi, « les commères qui ne pouvaient pas se dire de la bourgeoisie, les paysannes, les servantes » s'habillaient de la *jupe* ou robe de dessous, du *jupon* ou « veste », et du tablier qui recouvrait le bas de jupe. Le cou fut, à ce moment-là, délivré des fraises et collets montants du XVI^e siècle. Ceux-ci se transformèrent en un « léger fichu ajusté qui couvrait seulement les épaules, était fait d'un linon tout à fait transparent et garni d'un col rabattu en guipure et en dentelles ».

Quant aux coiffes, celle des filles de la campagne était un « gros béguin piqué » ou un « petit bonnet rond, sans passe », avec « une sorte de drapeau » qui pendait par derrière, entre les épaules, et portait le nom de « baviolet ».



1678. D'après un ex-voto de l'église des Capucins à Bulle.

Fig. 1.

Telles étaient les paysannes de France, à l'époque de Richelieu. Tel fut, à peu près, le modèle suivi par les Fribourgeoises quelque cinquante ans plus tard. En effet, si la *jupé* — faite d'un corps et d'un cotillon —, la veste et le tablier furent les trois pièces vite adoptées et désormais immuables, les cols Louis XIII larges et plats et garnis de guipure ou de galons, ne vainquirent les fraises que vers la fin du siècle. Jusqu'en 1670, il y a dans chaque « assignal » des « collets ou fraizes » à trois, quatre ou cinq « toiles » (fig. 1). Entre 1670 et 1680, ils commencent à diminuer. A partir de 1680, les « mouchoirs de col » et les « gorgerins » les remplacent presque partout. Cependant, dans l'« assignal » du 18 mars 1692, pour Marie Robadey, de Lessoc, on trouve encore « quatre collets à quatre toiles », qui sont certainement parmi les derniers.



Fin 17^e ou début 18^e siècle. D'après un ex-voto de l'église des Capucins à Bulle.

Fig. 2.

Comme coiffures, il y a, chez nous, comme en France, des coiffes blanches emboîtant bien la tête et les oreilles, mais jamais de « bavolet ». Par contre, on mettait toujours quelque chose par-dessus la coiffe. De 1600 à 1650, ce fut un couvre-chef de toile, à la façon d'un voile de religieuse, plus tard d'énormes bonnets de fourrure (fig. 1), finalement des chapeaux de drap ou de paille, ou encore des toques, appelées *capes* ou *capettes* (fig. 2), qui consistaient en une calotte de forme basse, ou mortier, recouvertes de « sarge de Londres », « drap du pays » ou autres étoffes.

Ce genre de coiffure, composée toujours des deux pièces distinctes : l'une, la coiffe emboîtant la tête, appelée « berette » ; l'autre, qui se met par-dessus, appelée « capette » ou chapeau, est une particularité fribourgeoise, qui se maintiendra jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. En effet, parmi des centaines d'inventaires de trousseaux plus ou moins

riches et plus ou moins complets, il n'y a pas, ou presque pas, d'exemple que les « berettes » et les « capettes » ne soient mentionnées.

Si l'on ajoute à cet ensemble des bas rouges, ou bleus, ou verts, ou noirs, ou blancs ; des tabliers, appelés *faudarts* ; des chemises à manches, et des cotillons de dessous en mauvaise toile, on saura, à quelques détails près, ce que mettait, à son lever, une jeune gruérienne, aux alentours de 1700.

Le XVIII^e siècle n'apporta que peu de changements à ce trousseau : le col Louis XIII devint un vrai fichu légèrement drapé, le tablier s'allongea d'une bavette,

suivant en cela la mode française. La « berette », alors presque toujours noire, se découpa bizarrement en forme de guiches sur les joues (fig. 3), ou bien eut, de chaque côté du visage, un morceau rectangulaire d'étoffe décorée de broderies. La « capette » se mettait toujours par-dessus et était bordée de velours noir. On la remplaçait souvent par le chapeau de feutre, ou plus fréquemment par celui de paille. Ce dernier eut des bords grands ou petits, plats ou relevés (fig. 3), et fut garni de velours ou de dentelle, ou encore de rubans brochés à fleurs.

Vers 1730, et pendant un siècle, fleurit aussi le singulier et charmant chapeau liron. C'était une toute petite calotte de paille, ressemblant — d'où son nom — au premier morceau que l'on taille dans une miche de pain. Cette calotte était recouverte de beaux rubans qui formaient un nœud, et elle se posait, comme la « capette », assez en avant sur le front (fig. 4).

Nous constatons donc que, seules, les têtes étaient caractéristiquement fribourgeoises, et nous allons voir qu'elles le restèrent.

Vers 1800, la « berette » disparut. On aéra les cheveux, on en fit de grosses tresses bourrées de lacets de laine, et relevées en auréole (fig. 4); et le chapeau liron, le grand chapeau de paille, ou la « capette », se posèrent dessus. Aux environs de 1840, la mode universelle ayant emmailloté toutes les têtes de bonnets à mille volants de dentelle, nos paysannes en firent autant, mais uniquement en noir. D'où la coiffe noire, à fond de soie et à bord de dentelle, qui ne se porta pas très longtemps, et qu'on considère trop souvent, et très à tort, comme la seule coiffure nationale. En effet, toutes les « berettes », les « capettes », les chapeaux de paille, les chapeaux à liron ont plus de droits de s'appeler « fribourgeois » que ces coiffes et leurs faux et disgracieux dérivés en ailes de papillons.

Le costume en lui-même, contrairement à l'émouvante fixité de celui des Singinoises, fut toujours d'une nature vivante et multiple. Rendons-lui donc la vie en lui rendant, et son corsage serré, et sa jupe large, et son étroit fichu, et la veste vague et ouverte dont on devrait l'accompagner, et surtout toutes ses couleurs.

Il faut encourager et féliciter tout ceux qui y travaillent et ont déjà obtenu de grands succès dans ce domaine. Grâce à eux, les amis du folklore, et nos vieilles rues, et nos



1732. D'après un ex-voto de l'église des Capucins à Bulle.

Fig. 3.



1796. D'après Reinhardt.
Fig. 4.

campagnes fleuries, reverront avec joie la laine mate des jupes amples, le blanc frais et empesé des manches de toile, l'or blond de la paille des grands chapeaux.

M. Th. Daniëls.

NB. Les indications sur le costume, données dans cet article, sont tirées de: *Histoire du Costume en France*, par Quicherat. — *Die Volkstracht von Bern, Freiburg und Wallis*, von Julie Heierli. — Collection des registres notariaux aux Archives d'Etat de Fribourg.

Mitteilungen

Auf Seite 71 des letzten Heftes wurde mitgeteilt, die Dorfkirche von Ruppertswil bei Aarau sei von einem Pfarrer zum Untergang bestimmt worden. Das beruht nun offenbar auf einem Irrtum, dessen Quellen, da sie weit zurückliegen, nicht mehr nachgeprüft werden können. Jedenfalls war damit nicht Herr Pfarrer Vischer gemeint, der, wie wir aus verschiedenen Briefen, die uns über diesen Fall geschrieben wurden, im Gegenteil sein Möglichstes getan hat, um die Kirche zu retten oder zum mindesten durch einen Umbau zu erhalten. Wir bedauern diesen Missgriff sehr.

*

Auf Seite 77 des nämlichen Heftes wurde der Kreuzgang des Klosters La Lance als abgebrochen erklärt. Der Redaktor wurde zu diesem Irrtum durch eine unklare Fassung in den „Skizzen und Studien“ von J. R. Rahn verleitet; im letzten Augenblick kamen ihm dann doch Zweifel, die er aber in seinem Ferienort nicht mehr abklären konnte, ohne dass eine Verspätung des Heftes daraus erfolgt wäre. So begnügte er sich mit einem blossen Fragezeichen.

*

Auf Seite 66, beim Beinhaus und der Kirche von Grandvillard, wurde der Name des Photographen vergessen. Es ist Simon Glasson in Bulle, dem wir auch in diesem Heft mehrfach begegnen und der übrigens Heimatschutzmitglied ist.

*

Man teilt uns von verschiedenen Seiten mit, dass beim Bericht über die rechtsufrige Walenseestrasse (Heft 4, Seite 63) die Strasse über den Kerenzerberg entschieden eine zu schlechte Note bekommen habe, und dass die Autofahrer, die bei jener Besprechung dabei gewesen waren, besser von ihr gesprochen hätten, wenn sie sie in jüngster Zeit befahren hätten. Denn sie wurde jüngst wesentlich verbessert, so dass nun die Klagen darüber verstummen.

*

Professor Hans Jenny in Chur wird am 21. November siebzigjährig, und das verdient die Erwähnung in unserer Zeitschrift. Als vor drei Jahrzehnten die Heimatschutzbewegung im Schweizerland einzog, da war er vom ersten Tag weg mit glühender Seele dabei. Was aber mehr sagen will: Er blieb mit unentwegtem Eifer bis zur heutigen Stunde dabei, trotz allen Schwankungen von Stimmung und Mode.

Vor 30 Jahren war's, in der Vollkraft seines Lebens, und von früherer Mitarbeit an der Statistik der bayrischen Kunstdenkmäler brachte er auch eine reiche Erfahrung mit. Wie dann im Bündner